

REGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL DE TRÉVOUX DIMANCHE 10 DECEMBRE 2023

L'ECOT (Association des commerces de Trévoux) en association avec la Ville de Trévoux organise un Marché de Noël le **DIMANCHE 10 DECEMBRE 2023 de 10h00 à 19h30, sur la place de la Terrasse, à Trévoux.**

Dans le cas où une contrainte ou une météo défavorable empêcherait la tenue de manifestation en extérieur sur la place de la Terrasse, la manifestation se tiendrait à l'intérieur de la salle des fêtes de Trévoux. L'Organisateur en avvertirait les exposants dans les meilleurs délais.

Le marché de Noël de Trévoux est ouvert aux commerçants, aux associations, aux artistes et artisans, amateurs comme professionnels. Il est rappelé que l'article R 321-9 du Code pénal interdit aux participants non professionnels de participer à plus de 2 autres marchés de même nature au cours de l'année civile (marché de Noël, marché de créateurs, brocante, vide-grenier, ...).

Il revient à l'organisateur de sélectionner les exposants en fonction du nombre, de la qualité et de la diversité des stands proposés, ainsi que de l'ordre d'enregistrement des candidatures. **L'activité de buvette - restauration fera l'objet de stands dédiés. Seuls les stands « buvette » sont autorisés à vendre des boissons ou de la nourriture à consommer immédiatement.**

L'organisateur se charge de la répartition des emplacements.

Les frais d'inscription s'élèvent à :

- **25 euros TTC par emplacement couvert de 2 mètres linéaires.** Les stands seront équipés d'un barnum, d'une table et d'une chaise (matériel fourni et posé).
- **10 euros TTC par emplacement de 2 mètres linéaires, nu, non couvert.** La fourniture et l'installation d'un barnum et du matériel d'exposition sont à la charge de l'exposant.

En cas de dédit intervenant après le 17 novembre 2023, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Une caution de 50€ est demandée à chaque exposant pour réserver le stand. Elle sera rendue le 10 décembre 2023 à 19h30 aux exposants présents uniquement. La caution ne sera pas rendue aux exposants qui se désistent après le 17 novembre, ni aux exposants qui quittent le Marché de Noël en cours de journée.

Sur autorisation et sur demande expresse à l'inscription, les exposants pourront disposer d'un branchement électrique. **Les exposants se chargent d'amener leurs propres rallonges électriques et systèmes d'éclairage pour équiper leur stand, ainsi que tout accessoire de nature à faciliter la présentation des marchandises** ou leur confort (étagères, tables, présentoirs, chaises supplémentaires, nappes, chariot, diable...).

L'installation des stands sera possible dès 8h00 le dimanche 10 décembre 2023, et les véhicules des exposants devront avoir libéré la place pour les piétons au plus tard à 10h00, heure de début du marché de Noël. La remorque devra être achevée au plus tard à 21h00. Chaque exposant sera tenu de remettre son emplacement en parfait état de propreté et libre de tout dépôt après évacuation des lieux.

Sur toute la durée de la manifestation, chaque exposant est responsable de son stand et de tout dommage éventuel causé de son fait aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui. En conséquence chaque exposant s'assurera d'avoir souscrit toute assurance le garantissant pour l'ensemble des risques. L'organisateur décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vols qui pourraient être occasionnés.

Les exposants devront respecter les normes de sécurité et les normes sanitaires en vigueur le jour du marché de Noël, notamment les mesures sanitaires de lutte contre le Covid-19. La distribution de documents à caractère immoral, politique ou religieux est interdite.

L'organisateur fait respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter, sans délai, la manifestation à tout exposant ayant enfreint ce dernier, ou troublant l'ordre public, sans qu'aucun remboursement ou indemnité ne soit accordé.

Le présent règlement sera approuvé au Conseil municipal du 05/07/2023, il a été communiqué aux potentiels exposants par anticipation dès le mois de juin 2023.

« Lu et approuvé » et Signature :